



## HUMAN RIGHTS OFFICE

INTERNATIONAL INSTITUTE MARIA AUSILIATRICE - IIMA

NGO IN SPECIAL CONSULTATIVE STATUS WITH THE ECONOMIC AND SOCIAL COUNCIL OF THE UNITED NATIONS

Genève, 14 mars 2013

22<sup>EME</sup> SESSION DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME  
ITEM 6 EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL  
BENIN

Déclaration orale soumise par :

Istituto Internazionale Maria Ausiliatrice (IIMA) et  
Voluntarism Organization for Women, Education, Development (VIDES International).

Monsieur le Président,

Nous saluons avec satisfaction l'attitude du Bénin lors de l'Examen Périodique Universel. Néanmoins, nous voudrions porter votre attention sur quelques points concernant l'éducation des enfants. Nous félicitons les recommandations acceptées concernant la qualité de l'éducation et la volonté d'accroître les taux de scolarisation des groupes vulnérables<sup>1</sup>. En revanche, l'abandon et le redoublement persistent et nous regrettons qu'ils n'aient pas été pris suffisamment en compte pendant l'examen<sup>2</sup>. Nous recommandons au Bénin de *prendre les mesures nécessaires pour éviter que les enfants n'abandonnent leurs études à tous les niveaux scolaires, et ce dès l'école primaires*.

D'autre part, de graves carences existent dans la jouissance du droit à l'éducation des enfants handicapés et des enfants dits sorciers.

Dans ce contexte, nous nous réjouissons que le Bénin ait ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées en 2012. Notre coalition d'ONG recommande au Bénin *d'assurer une mise en œuvre rapide et efficace de l'article 24, notamment à travers la formation des professionnels compétents à l'éducation des personnes handicapées afin de leur garantir l'égalité des chances*.

Aussi, nous saluons les nombreuses recommandations acceptées pour combattre l'infanticide d'enfants dits « sorciers »<sup>3</sup>. Nous regrettons cependant qu'aucune recommandation ne porte sur leur réinsertion dans la société. C'est pourquoi nous demandons au gouvernement de *soutenir le travail déjà en cours des services sociaux et de plusieurs ONG qui gèrent des centres d'accueil et de formation pour la réinsertion des enfants dits « sorciers »*.

Pour finir, nous saluons que le Benin ait accepté toutes les recommandations concernant la traite des enfants<sup>4</sup>. Connaissant l'impact majeur de ce phénomène, nous recommandons que le Benin *continue ses efforts pour éradiquer la traite*.

Enfin, l'exploitation sexuelle des enfants a relevé l'attention du groupe de travail. A cet égard, alors que l'exploitation par Internet devient une pratique courante au Bénin, nous regrettons qu'aucune recommandation n'en fasse référence<sup>5</sup>. Nous recommandons donc au gouvernement *d'élaborer un cadre normatif approprié sur la cybercriminalité afin que les autorités puissent prévenir la traite des enfants par internet et poursuivre efficacement les auteurs*.

Merci monsieur le président.

<sup>1</sup> Recommandation 104: Continuer de promouvoir des stratégies éducatives visant à améliorer la qualité de l'éducation et à accroître les taux de scolarisation, en particulier des filles, des enfants des zones rurales et des enfants les plus pauvres, afin d'éviter qu'ils ne fassent l'objet d'exploitation économique et de traite (Libye). Rapport du Groupe de travail du 11 décembre 2012 : A/HRC/22/9.

<sup>2</sup> §40 du résumé du HCDH de communications de parties prenantes à l'Examen Périodique Universel, du 19 Juillet 2012 : A/HRC/WG.6/14/BEN/3

<sup>3</sup> Recommandations 61 à 66. Rapport du Groupe de travail du 11 décembre 2012 : A/HRC/22/9.

<sup>4</sup> Recommandations 26, 55, 62, 70 à 77, 104. Idem.

<sup>5</sup> §26 du résumé du HCDH de communications de parties prenantes à l'Examen Périodique Universel, du 19 Juillet 2012 : A/HRC/WG.6/14/BEN/3